Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0375-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **20 OCTOBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0375**

Objet : Tableau de rendu compte de l'exercice des délégations accordées au Président

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 50
Pouvoirs : 13
Absents : 0
Excusés : 24
Pour : 63
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

23 OCT. 2025

et publié le

23 OCT. 2025

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 20 octobre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 14 octobre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Karim CHAMON à Régine MILLET, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Julien LORENTZ à Jean-François CLAPPAZ, Marie-Béatrice MATHIEU à Dominique BONNET, Françoise MIDALI à Martine KOHLY, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0375-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

En matière de subvention :

Attribution de la part intercomunale des subventions "Financer l'investissemrent de mon commerce de proximité" :

Date de la signature	Bénéficiaire *(ne pas mettre de données nominatives)*	Type de structure	Objet des investissements	Commune d'implantation de l'établissement	Montant en euros
10/09/2025	LA FROMAGERIE DE CROLLES	Commerce	Achat de matériel neuf	Crolles	5 000 €
10/09/2025	LD PRAPOUTEL	Commerce	Achat de matériel neuf	Les Adrets	1 442 €
10/09/2025	AU JARDIN DE LORETTE	Commerce	Construction d'une pergola	Pontcharra	2 861 €

Attribution des aides du programme Habiter mieux, Fonds Air-Bois, Fonds solaire thermique, Flotte véhicule vert :

Date de signature	Numéro des décisions	Montants	Nature
16/09/2025	DEC-2025-382-DALE	2 268 €	Fonds air véhicule
16/09/2025	DEC-2025-383-DALE	800 €	Habiter Mieux
17/09/2025	DEC-2025-384-DALE	1 600 €	Prime air bois
17/09/2025	DEC-2025-385-DALE	2 000 €	Prime air bois
17/09/2025	DEC-2025-386-DALE	2 000 €	Prime air bois
17/09/2025	DEC-2025-387-DALE	2 000 €	Prime air bois
19/09/2025	DEC-2025-394-DALE	1 500 €	Fonds solaire thermique
22/09/2025	DEC-2025-395-DALE	1 600 €	Prime air bois
22/09/2025	DEC-2025-396-DALE	2 000 €	Prime air bois
22/09/2025	DEC-2025-397-DALE	2 000 €	Prime air bois
22/09/2025	DEC-2025-398-DALE	1 600 €	Prime air bois
22/09/2025	DEC-2025-399-DALE	2 400 €	Prime air bois
22/09/2025	DEC-2025-400-DALE	2 400 €	Prime air bois
22/09/2025	DEC-2025-401-DALE	1 600 €	Prime air bois
22/09/2025	DEC-2025-402-DALE	2 000 €	Prime air bois

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0375-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

En matière de commande publique :

Préparation/Passation/Exécution et règlement des marchés et accords-cadres :

Date de notification	Objet	Titulaire du contrat	Montant HT
05/09/2025	Prestations de services d'assurance : Lot 01 Responsabilité civile	PNAS/AREA	15 318,13 €
05/09/2025	Prestations de services d'assurance : Lot 02 Flotte automobile	ASTER/BALCIA	114 116,16 €
05/09/2025	Prestations de services d'assurance : Lot 03 Risques statutaires	BEAC-BEAH/ACCELRANT	354 909,22 €
25/08/2025	**M23008CTR00** - Vérification périodique règlementaires des équipements et installations techniques des bâtiments - **Avenant 3** ajout de lignes au BPUF	SOCOTEC EQUIPEMENTS	946,80 € TTC annuel
25/08/2025	**M22003POT00** - Maintenance, dépannage et réparation des portes sectionnelles, piétonnes, barrières automatiques, rideaux métalliques et des portails - **Avenant 1** ajout de prix à la DPGF	COPAS SYSTEMES	65,46 € TTC annuel
25/08/2025	**M22003POT00** - Maintenance, dépannage et réparation des portes sectionnelles, piétonnes, barrières automatiques, rideaux métalliques et des portails - **Avenant 2** ajout de prix à la DPGF et suppression d'autres lignes suite transfert de compétence	COPAS SYSTEMES	+272,40 €TTC annuel - 533,40 € TTC annuel
25/08/2025	**M24050TRX04** - Rénovation thermique et extension du Cantou à l'EHPAD de Froges - **Avenant 2** Rajout de travaux	CARBONERO	5 676,00 € TTC
25/08/2025	**M23065DEC01** - Exploitation des déchetteries - Bas de quai - **Avenant 2** - Modification d'une ligne de prix au BPU suite évolution d'équipement	LELY ENVIRONNEMENT	-949,50 € TTC mensuel
28/08/2025	**M25018PRO00** - Acquisition de 2 projecteurs cinématographiques pour le cinéma Espace Aragon - **Avenant 1** - ajout prestation supplémentaire sur tranche ferme suite defectuosité zoom projecteur salle 1	CINE DIGITAL LYON	7 464,00 €TTC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0375-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

15/09/2025	**M24004RAM01** - Travaux de rénovation du village vacances Les Ramayes sur la commune Les Adrets (7 Laux) - **Lot 01** Charpente - Couverture - Façade bois - **Avenant 3** - plus value travaux supplémentaires +10,46%	CHARPENTE CONTEMPORAINE	108 106,55 €
15/09/2025	**M24007RAM07** - Travaux de rénovation du village vacances Les Ramayes sur la commune Les Adrets (7 Laux) - **Lot 07** Echafaudage - **Avenant 1** - plus value travaux supplémentaires +12,43%	CIREME	17 504,58 €
15/09/2025	**M24007RAM20** -Travaux de rénovation du village vacances Les Ramayes sur la commune Les Adrets (7 Laux) - Lot 20 Deconstruction - Désamiantage - Avenant 1 - plus value travaux +5,85%	DESAMIANTAGE France DEMOLITION	21 228,08 €
14/08/2025	**M25035TRA01** - Transports à destination des accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - ALSH Tencin - **Notification**	VFD	14 947,90 € TTC annuel
14/08/2025	**M25035TRA02** - Transports à destination des accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - ALSH Les Adrets - **Notification**	DALBON GOULAZ	80 042,00 € TTC annuel
14/08/2025	**M25035TRA03** - Transports à destination des accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - ALSH Saint Maximin - **Notification**	SNVA	41 932,00 € TTC annuel
14/08/2025	**M25035TRA04** - Transports à destination des accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - ALSH La Terrasse - **Notification**	VFD	9 993,50 € TTC annuel
14/08/2025	**M25035TRA05** - Transports à destination des accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux - ALSH Balcon de Belledonne - **Notification**	CARS PHILIBERT	33 020,00 € TTC annuel
29/07/2025	**M25015AEP01** - Accord-cadre d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif par prestations de services - Eau potable - **Notification**	VEOLIA EAU	18 122 060,32 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0375-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

29/07/2025	**M25015AEP02** - Accord-cadre d'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif par prestations de services - Assainissement - **Notification**	VEOLIA EAU	14 612 652,15 €
29/07/2025	**M25016NET01** - Prestations de nettoyage des bâtiments intercommunaux - Secteur Sud Grésivaudan - **Notification**	FRAMEX	199 558,50 € TTC
29/07/2025	**M25016NET02** - Prestations de nettoyage des bâtiments intercommunaux - Secteur Nord Grésivaudan - **Notification**	STEM PROPRETE	154 520,65 € TTC
27/06/2025	**M24021PIS00** - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de trois piscines d'été - **AVENANT 2** Fixation du coût prévisionnel des travaux et du montant de rémunération définitive	ARCANE ARCHITECTES	68 332,12 € HT

Dans des domaines divers :

Conventions diverses :

Date de la convention	Durée de la convention	Etat	Objet	Titulaire *(ne pas mettre de données nominatives)*
12/09/2025	jusqu'au 31/12/2029	Conclusion	contrat-type gestion déchets pneumatiques	Aliapur
04/09/2025	indéfini	Conclusion	Convention composteurs partagés	les petites roches
19/09/2025	indéfini	Conclusion	Convention composteurs partagés	Le Versoud
04/09/2025	du 06/09/2025 au 30/06/2026	Conclusion	Retour Conv de Mise à disposition des équipements sportifs terrestres intercommunaux - DSMT-25-501	Commission des Arbitres de Rugby de la Ligue AURA - Zone Est
13/06/2025	A compter du 14/06/2025	Conclusion	Retour Conv de Mise à disposition d'un logement pour un Maître-nageur - datée et signée - DSMT-25-301	MNS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251020-DEL-2025-0375-DE
Date de télétransmission : 23/10/2025
Date de réception préfecture : 23/10/2025

08/09/2025	du 01/09/2025 au 31/08/2026	Conclusion	Convention de mise à disposition des équipements sportifs terrestres intercommunaux - DSMT-25-504	Association Ateliers du Mouvement
16/06/2025	du 01/09/2025 au 31/08/2026	Conclusion	Convention de mise à disposition des équipements sportifs terrestres intercommunaux - DSMT-25-311	Pontch'éthon

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 20 OCT. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de communes Le Grésivaudan - (Isère) - Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.